

Trail du Miosson 2025

Dimanche 26 janvier 2025

Flée (Saint-Benoît 86)

AUTORISATION PARENTALE

Une autorisation par mineur

Je soussigné(e) _____

Parent ou responsable légal du mineur _____

Atteste qu'il a répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé,

Ou

fournis la copie d'un certificat médical ou d'une licence valide.

Déclare l'autoriser à participer au trail du Miosson organisé conjointement le 26 janvier 2025 par La commune libre de Flée et Poitiers Course d'orientation.

A _____, Le ____ / ____ / _____

Signature

La participation d'un mineur au trail du Miosson est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (attention, les autres licences délivrées par la FFA ne sont pas acceptées) ;
- soit d'une licence sportive d'une fédération dont la liste est disponible sur <https://www.poitiersco.org> ;
- soit le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé (disponible sur <https://www.poitiersco.org>). Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de moins de 6 mois à la date de la compétition, ou de sa copie.